

PARCOURS DE LOISIRS ORIENTATION

Etangs du Trebois

Echelle : 1/5000ème soit 1cm = 50 mètres
 Equidistance : 2.5 mètres

PIENNES
 Ville citoyenne et dynamique



Responsabilités des utilisateurs : les préjudices liés à l'utilisation des différents parcours relèvent de la seule responsabilité des utilisateurs. D'une manière générale, la commune de Piennes ne saurait voir sa responsabilité engagée pour des dommages physiques et/ou matériels survenus lors de l'utilisation des parcours.

OUTDOOR&Co
 L'aventure commence ici !

OUTDOOR&Co OUTDOOR&Co OUTDOOR&Co OUTDOOR&Co

Implantation :
 OUTDOOR&Co - Manuel ZENEVRE
 06 81 78 37 45 - 03 29 41 96 30
 Email. manuelzenevre@orange.fr

BLEU 1

FACILE

Pour un public plus averti de la lecture d'une carte. Les balises sont proches des chemins, mais permettent la découverte du milieu naturel.

Relevés cartographiques 2025
 CDC054 - Philippe POGU
 Email. p.pogu@free.fr

Circuit Bleu 1
1.000 km

				Panneau d'information
1	50	⊖		centre de la dépression
2	51	▲	✿	Arbre remarquable, feuillu.
3	49	○		Flèche directionnelle
4	47	▲	✿	Arbre remarquable, feuillu.
5	42	▲		•○ Bosquet, côté Ouest.
6	43	⊖		○ Terrain semi-ouvert, partie Sud-Est.

80 m

- x Objet particulier
- ⊖ Banc
- Agrès
- ⊗ Table
- ⌚ Lampadaire
- ⊗ Poubelle
- ⌚ Poteau indicateur
- Rocher
- ◀ Zone de rochers
- Route
- Chemin, sentier
- Sentier peu visible
- Escalier
- Mur infranchissable
- Clôture infranchissable
- Clôture franchissable
- Clôture en ruine
- Voie de chemin de fer
- Lignes électriques
- Terrain découvert
- Terrain découvert arbres dispersés
- Terrain cultivé
- Terrain découvert encombré
- Terrain découvert avec arbres
- Terrain sablonneux
- Végétation course lente
- Végétation marche
- Végétation difficile
- Végétations basses
- Arbre, petit arbre, arbuste
- Limite de végétation
- Marais
- Marais étroit
- Etendu d'eau
- Courbe de niveau, intermédiaire
- Colline
- Dépression
- Abrupt de terre, important
- Levée de terre
- Fossé
- zone accidentée
- Construction
- Zone privée
- Zone de circulation, parking

50
●●●

51
●●●●

49
●●

47
●●●

42
●●●●

43
●●●●

Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé, que ce soit, même partiel, est strictement interdite. L'ensemble des droits appartient à la commune de Piennes (54)

